

ABONNEMENT

Saumur	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
Poste	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 19 AOUT

Si quelques-uns ont pu regretter que le chef de l'Etat n'ait pas cru devoir s'honorer en se rendant à l'inauguration du monument érigé à la glorieuse mémoire de l'amiral Courbet, tout le monde doit aujourd'hui se féliciter de cette abstention, qu'explique suffisamment le rôle ministériel rempli jadis par M. Carnot dans les Cabinets opportunistes.

La présence de M. Carnot à Abbeville ne pouvait que dénaturer le caractère de cette solennité patriotique, comme sa présence à Montpellier, il y a trois mois, dénatura le caractère des fêtes universitaires.

Courbet, par le prestige de sa gloire et la grandeur de ses services, est au-dessus des partis qui se partagent le pays et l'affaiblissent en le divisant.

L'accord sur son nom s'établit dans les régions supérieures où l'idée de Patrie domine toutes les discussions.

C'est par une souscription nationale que le monument a été érigé ; pour conserver ce caractère national, il devait être inauguré sans le concours d'un chef d'Etat qui représente au Pouvoir non la France, mais un parti, et le parti que représente M. Carnot avait moins que tout autre des titres à figurer dans cet hommage rendu à l'amiral Courbet.

Courbet fut un grand soldat au service de la France ; il n'appartenait pas à ceux qui ont compromis son œuvre et stérilisé ses victoires, d'absorber, au profit de leur faction politique, la gloire de ce héros.

Si Courbet, dans l'exercice de sa mission militaire, devait se résigner à subir les ordres que lui expédiaient, du fond de leur cabinet, les politiciens de l'opportunisme, il avait trop le sentiment de ses devoirs envers son pays, il avait trop l'intelligence des intérêts nationaux pour ne pas condamner et flétrir ceux qui, par leurs misérables intrigues, rabaissaient au niveau de leurs convoitises ministérielles les exploits de nos marins et gaspillaient le temps, l'argent, le sang du pays.

L'Estafette (journal de M. J. Ferry) a l'audace de prétendre que la mort de Courbet fut l'occasion d'une campagne odieuse.

Elle oublie que c'est du fond de la tombe que la voix de Courbet s'éleva pour réclamer la mise en accusation de l'homme sinistre auquel la France doit ses malheurs et ses humiliations.

Courbet était un soldat et un patriote, et son âme de Français n'était insensible à rien de ce qui touchait à la grandeur de son pays et le menaçait dans sa suprématie et son honneur.

Les lettres de Courbet, publiées après sa mort, sont le plus écrasant réquisitoire formulé par un soldat, glorieux serviteur de la France, contre les hommes qui occupaient et discréditaient le pouvoir, contre le régime qui abaissait la dignité nationale.

Les feuilles républicaines veulent bien oublier les lettres de l'amiral Courbet et ne pas contester les victoires du vaillant marin.

C'est vraiment bien aimable de leur part, mais le pays a meilleure mémoire, et il n'ac-

corde pas le bénéfice de l'oubli aux artisans et aux complices de la politique ferryste qui a coûté à la France tant de sang et tant d'or.

Dimanche soir, au banquet, il y a eu des toasts quelque peu belliqueux.

M. Etienne a dit que l'époque de l'isolement était terminée et l'heure venue pour la France de faire valoir ses droits. Ce toast de M. Etienne a jeté un froid, d'autant qu'il a eu bien soin de mettre en cause le gouvernement.

« L'armée tout entière, s'est associée, a dit le général de Cools, commandant le deuxième corps d'armée à Amiens, aux honneurs rendus à un de ses plus grands hommes. Elle a droit de réclamer sa part : Courbet l'a conduite à la victoire. Elle puisera un grand encouragement en voyant la reconnaissance de la patrie pour ceux de ses enfants qui la servent. »

MM. Barbey et Allain-Targé, préfet de la Somme, ont également pris la parole.

La solennité d'Abbeville aurait dû être une manifestation nationale, unissant les pouvoirs publics et les citoyens dans une commune pensée de patriotisme, d'admiration, de religieux regrets. L'incomparable marin qui fut Courbet, fut aussi un fervent chrétien. Pour l'honorer d'une manière digne de lui, il fallait, dans le programme, faire à la religion une place qui est la première.

Empressons-nous de dire que des prières s'élevèrent pour Courbet des sanctuaires d'Abbeville. Mais ces prières n'étaient pas prévues au programme officiel ; l'initiative privée a rempli le devoir méconnu par l'Eglise.

INFORMATIONS

LE VOYAGE PRÉSIDENTIEL

La Rochelle, 18 août.

La division de cuirassés a mouillé ce matin, à cinq heures et demie, en rade de la Pallice.

Le reporter de la France nouvelle télégraphie de La Rochelle, 18 août, 4 h. 1/4 du soir :

- « Suis arrivé à La Rochelle ce matin.
- » La ville est sans animation ; il n'y a, en fait de décorations, que les décorations officielles.
- » Les gares sont pavisées depuis Niort.
- » M. Carnot arrivera ce soir à 6 h. 17. Il n'y aura aucune fête ce soir.
- » Deux arcs de triomphe à signaler. L'un est formé avec des sabres et des fusils, se trouve à la sortie de la gare ; l'autre, au coin du boulevard Duperré, imite un phare avec tous les instruments de marine.
- » La presse est logée au Lycée. »

Journée du 19 août.

A 9 heures, réception des autorités à la préfecture. A midi, déjeuner offert par le Président de la République. A 2 heures et demie, visite aux hospices. A 3 heures un quart, départ pour la Pallice, par voie de terre. A 4 heures, inauguration du port de la Pallice. A 5 heures, visite à l'escadre, retour par mer. A 7 heures, banquet offert par la ville et la

chambre de commerce. A 9 heures, feu d'artifice sur le vieux port. A 10 heures, punch offert aux maires et fonctionnaires du département.

M<sup>re</sup> le duc de Nemours est arrivé hier matin à Paris.

M<sup>re</sup> le prince de Joinville a envoyé la somme de cinq cents francs pour les incendiés du Monétier.

Le maréchal de Mac-Mahon vient de quitter Paris pour se rendre à son château de la Forêt.

Le gouvernement commence, — il est un peu tard, — à se montrer préoccupé de la campagne socialiste organisée par la commission d'enquête envoyée à Villebeuf.

Il est certain, et nous l'avons dit, que la venue des députés incompetents au point de vue techniques ne contribuera pas à l'apaisement des esprits. L'*Intransigeant* raille en ces termes la composition de la commission :

« Ce qu'il y a de tout particulier dans la composition de la commission parlementaire, chargée de faire semblant de rechercher les causes des trois catastrophes successives de Saint-Etienne, c'est que pas un des délégués qui en font partie ne se doute de ce que c'est qu'une mine, si bien qu'ils n'ont pas hésité à confier la rédaction du rapport à un ancien mécanicien. Pourquoi n'ont-ils pas imposé cette besogne à un vitrier ou à un marchand d'asperges ? Personne ne le saura jamais. »

LE PLAN DE M. LÉON SAY

Le *Journal des Débats* a publié une lettre de M. Léon Say adressée à M. Foncher de Careil et exposant son plan de campagne pour la session d'automne. Ce plan repose sur les trois bases suivantes :

- 1° Déterminer par une extrême précision le caractère des deux nouveaux impôts fonciers qui remplacent l'ancien et en faire, dans la réalité comme dans le langage administratif, deux impôts différents dont les rôles ne puissent jamais se confondre ;
- 2° Ne laisser échapper aucune occasion d'obtenir un dégrèvement nouveau sur le principal ou sur les centimes généraux de l'impôt sur les propriétés rurales et s'opposer au vote de tout autre dégrèvement que celui de l'impôt sur la terre et sur les bâtiments ruraux ;
- 3° Enfin préparer la transformation en principal départemental de ce qui restera du principal de l'Etat après le dégrèvement dont celui-ci sera l'objet.

On annonce l'apparition prochaine d'un ouvrage destiné à éclairer les dessous d'événements qui, pour être proches de nous, n'en appartiennent pas moins déjà à l'histoire.

Un an d'exil est le récit détaillé de l'hégire boulangiste à Bruxelles, à Londres et à Jersey. Il contient des renseignements curieux et tout à fait inédits sur les personnages qui ont joué un rôle, connu ou peu connu, dans cette période.

Son auteur M. Lamouroux, qui fut secrétaire particulier du comte Dillon, a été mêlé de très près aux choses qu'il raconte.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 18 août 1890.

Le marché des rentes françaises est toujours très calme, mais ce calme n'exclut pas la fermeté. Le 3 0/0 se négocie en fin de Bourse à 94,75 ; le 4 1/2 0/0 à 106,52.

Dans ce temps d'acalmie les valeurs de crédit ne subissent que des variations de peu d'importance. Les plus favorisées celles qui marchent de pair avec la rente méritent seules d'être notées. Le Crédit Foncier montre toujours la même fermeté à 1,262. Les obligations foncières et communales sont comme nous les dispositions naguère recherchées des capitalistes sérieux et de l'épargne.

La Banque de Paris est en nouveau progrès à 822. La Banque d'Escompte est ferme à 513. Le Crédit Lyonnais persistant dans sa hausse dernière s'avance de nouveau à 785. La Société Générale ne s'écarte pas sensiblement du pair et celle des Dépôts et Comptes Courants conserve sa tenue modeste à 600.

La Banque Nationale du Brésil est sans changement à 605.

Les obligations des Immeubles de France, remboursables à 4,000 fr. font 387,50.

Comme placement, les obligations de Porto-Rico sont recherchées à 282 fr.

Les Alpines continuent à jouir de la faveur de la spéculation et sont demandées à 225.

Les valeurs de mines sont également bien tenues, signalons : la Société Hispano-Néerlandaise à 28,75, les Gold Trust à 60, les Pierres de Ceylan à 58,75.

Les Chemins Economiques sont à 415.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — Le *Moniteur des Tirages officiels* (8<sup>e</sup> année), 7, rue Le Pelletier, Paris, paraissant tous les mardis, publie tous les tirages et vérifie gratuitement les tirages anciens, contient chaque semaine une étude sur les variations du marché.

NOUVELLES MILITAIRES

L'autorité militaire compte, cette année, employer sur une plus grande échelle le concours des vélocipédistes. Les réservistes de toutes classes désireux d'être employés comme vélocipédistes pendant les manœuvres prochaines devront se présenter, le plus tôt possible, au recrutement de leur résidence, porteurs de leur livret individuel. Ceux qui font partie de la classe 1881 seront appelés en première ligne ; si le nombre en est insuffisant, les soldats appartenant aux autres classes seront convoqués par devancement d'appel.

Le ministre de la guerre avait décidé que les bataillons de chasseurs à pied ne seraient plus bataillons de corps d'armée et seraient tous concentrés sur les frontières.

Les bataillons dans ce cas sont : le 16<sup>e</sup> à Lille (1<sup>er</sup> corps), le 8<sup>e</sup> à Amiens (2<sup>e</sup> corps), le 3<sup>e</sup> à Besançon (7<sup>e</sup> corps), le 5<sup>e</sup> à Dijon (8<sup>e</sup> corps), le 43<sup>e</sup> à Chambéry (14<sup>e</sup> corps), et le 7<sup>e</sup> à Nice (15<sup>e</sup> corps).

Les 24 autres bataillons sont répartis ainsi : 10 dans le 6<sup>e</sup> corps, 1 dans le 7<sup>e</sup>, 6 dans le 14<sup>e</sup>, 4 dans le 15<sup>e</sup>, et 3 dans le gouvernement militaire de Paris.

Il se fait quelque bruit dans la presse autour de la mise en disponibilité et de l'ex-

patriation d'un jeune général portant un nom connu.

On a attribué à la mesure prise par le ministre de la guerre des motifs et un caractère qu'elle est loin d'avoir, paraît-il.

Le général Magnan — car c'est de lui qu'il s'agit — a quitté de son plein gré le commandement de la brigade de cavalerie du 15<sup>e</sup> corps. Il a demandé lui-même au ministre de la guerre de vouloir bien le mettre en disponibilité et il va se rendre dans la Russie orientale, pour y défendre les intérêts de la générale Magnan, née Haritoff.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Hier soir, à partir de 9 heures, et pendant toute la nuit, des éclairs ont sillonné le ciel en tous sens, mais particulièrement dans la direction du nord, où, de 9 à 10 heures, on se fût cru en face d'un immense incendie, tant les éclairs se succédaient vifs et rapides. Il aura dû se produire un violent orage non loin de notre contrée, car le baromètre avait baissé sensiblement hier dans l'après-midi.

### LE MINISTRE DE LA GUERRE ET LES CHANVRES ÉTRANGERS

Cultivateurs, le ministre de la guerre se rend à vos désirs : il exclut les chanvres étrangers.

Nous avons publié la lettre que MM. Fairé et de Soland ont écrite au ministre de la guerre pour demander que les chanvres français fussent seuls admis à l'adjudication de la fourniture de sommiers Thuau pour l'armée, le 4<sup>e</sup> septembre prochain.

Nos députés ont obtenu gain de cause, comme le prouve la réponse ci-dessous du ministre :

« Paris, 12 août 1890.

» *Le président du conseil, ministre de la guerre,*  
*à M. Fairé, député de Maine-et-Loire*

» Monsieur le député,

» En réponse à votre lettre du 6 août courant, j'ai l'honneur de vous informer que les conditions de la fourniture des 40,000 cordes pour sommiers Thuau, qui sera mise en adjudication le 4<sup>e</sup> septembre prochain, sont modifiées en ce sens que le chanvre employé pour la confection des dites cordes devra être d'origine exclusivement française. J'ai donné les instructions que comporte cette modification.

» Je vous serai très obligé de vouloir bien communiquer la présente dépêche à M. de Soland, qui a également signé votre lettre du 6 août.

» Recevez, Monsieur le député, etc. »

### SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET AGRICOLE DE MAINE-ET-LOIRE

*Avis aux Agriculteurs cultivant le Chanvre dans la Vallée de la Loire, entre les Ponts-de-Cé et Varennes-sous-Montsoreau.*

Par décision de M. le Ministre de l'Agriculture, la subvention de 4,000 fr., accordée en 1890, au nom de la République, à la Société Industrielle et Agricole de Maine-et-Loire, doit être affectée exclusivement à la création et à l'entretien de champs d'expérience et de démonstration pour l'emploi des engrais complémentaires et des semences sélectionnées.

En conséquence de cette décision, le bureau de la Société Industrielle et Agricole, après en avoir délibéré,

Considérant, d'une part, que ces champs de démonstration produiront le plus grand effet utile pour le progrès agricole, s'ils sont établis dans les conditions réelles de la pratique des cultivateurs, s'ils sont placés au milieu des populations agricoles et disséminés de façon à permettre l'examen et le contrôle des résultats obtenus par le plus grand nombre d'intéressés;

Considérant, d'autre part, que le choix rationnel des engrais complémentaires et des semences sélectionnées à employer dans les champs de démonstration doit varier suivant la composition chimique du sol cultivé et la nature de la récolte à obtenir;

Qu'il importe, à cet égard, de ne pas faire naître de confusion dans l'esprit des cultivateurs, et que, par suite, il est bon de faire la démonstration de la valeur de ces engrais et semences divers, successivement dans les différentes régions du département de Maine-et-Loire, et pour les différentes cultures;

A arrêté, comme suit, le programme de la création et de l'entretien des champs de démonstration agricole pour 1890-1891 :

1<sup>o</sup> Des champs de démonstration seront créés en vue de montrer dans la Vallée de la Loire, en amont des Ponts-de-Cé, pour la culture du chanvre, l'influence du choix des semences et de l'addition au fumier de ferme des engrais complémentaires spéciaux à cette culture;

2<sup>o</sup> Ils seront établis chez les cultivateurs qui en feront la demande et qui seront reconnus présenter les garanties nécessaires pour assurer une application intelligente des engrais et semences qui leur seront remis gratuitement par les soins de la Société Industrielle et Agricole;

3<sup>o</sup> Cette demande devra être faite au secrétariat de la Société Industrielle et Agricole, 7, rue Saint-Blaise, avant le 4<sup>e</sup> novembre prochain; elle devra contenir l'indication et la contenance de chacune des parcelles cadastrales proposées pour servir de champ de démonstration; cette contenance devant être comprise entre 40 et 50 ares.

Tout demandeur devra prendre l'engagement:

A. De suivre les instructions du Délégué de la Société Industrielle et Agricole pour l'emploi des engrais complémentaires et semences qui lui seront remis gratuitement par les soins de la Société.

B. De laisser librement visiter son champ de démonstration pendant la durée de l'expérience.

C. De faire peser, sous la surveillance du délégué de la Société, tous les produits de la récolte obtenue dans les champs de démonstration.

4<sup>o</sup> Des primes en argent et des médailles pourront être distribuées par la Société Industrielle et Agricole aux cultivateurs les plus méritants en raison des soins donnés à la culture et à l'entretien de leurs champs de démonstration.

Angers, le 9 août 1890.

*Le président de la Société,*

A. BLAVIER, sénateur.

NOTA. — Des formules de demandes sont déposées dans les mairies des communes intéressées, à la disposition des cultivateurs, ou s'adresser au secrétariat de la Société, 7, rue Saint-Blaise, Angers.

### DISPENSES D'EXERCICES MILITAIRES

M. le Préfet de Maine-et-Loire vient d'adresser à MM. les sous-préfets et maires du département une circulaire relative aux demandes de dispense des appels militaires.

Les dispenses ne doivent être accordées qu'aux familles qui se trouveraient privées de moyens d'existence par suite du départ de l'homme appelé.

Les demandes de dispense devront être adressées au maire de la commune, qui en donne un récépissé.

Le maire soumet les demandes au conseil municipal, qui émet un avis motivé, etc.

### LES RÉCOLTES

Les rapports reçus au ministère de l'agriculture signalent une amélioration notable dans la situation des récoltes que le mauvais temps persistant du mois dernier avait compromises.

Dans presque toutes les régions, les céréales se sont relevées et promettent au moins un rendement d'année moyenne.

Quant à la vigne, elle se présente dans d'excellentes conditions, sauf sur quelques points de la Bourgogne.

### DÉPÔT DE REMONTE D'ANGERS

Voici l'itinéraire que suivra, dans le département de Maine-et-Loire, pendant le mois de septembre 1890, le comité d'achat :

Segré, mercredi 17 septembre, sept heures et demie du matin.

Châteauneuf-sur-Sarthe, jeudi 18 septembre, midi et demi.

Saint-Clément-des-Levées, vendredi 19 septembre, sept heures et demie du matin.

Au Dépôt, à Angers, le samedi 6 et le lundi 22 septembre, à huit heures du matin.

### LES TROUPES EN MARCHÉ

Le ministre de la guerre vient de prescrire, à la demande du service de santé, des mesures relatives aux précautions sanitaires que devront prendre à l'avenir les chefs de colonne pendant la marche des troupes.

Dernièrement, on s'en souvient, des incidents douloureux causèrent une émotion profonde dans le pays : trois soldats mouraient, frappés d'insolation, dans un département du Sud-Est.

Sauf pour les grandes manœuvres d'automne, aucune troupe ne sera mise en route de neuf heures du matin à trois heures du soir dans les treize premiers corps d'armée.

Pendant les marches, les mesures sanitaires prescrites sont très précises :

Les hommes ne doivent pas partir le matin à jeun ni se remettre en marche aussitôt après le repas :

Quand la chaleur est forte, on fera desserrer les rangs, diminuer l'allure, mettre le mouchoir déployé sur le képi, déboutonner les capotes ;

On veillera à ce que les hommes remplissent leurs bidons, avant le départ, à la meilleure source de la localité ;

Quand le commandant de la colonne de marche jugera utile de faire renouveler la provision d'eau pendant la route, il enverra en avant un officier et quelques hommes pour reconnaître les sources ou faire préparer la quantité d'eau nécessaire dans les localités que traverse la colonne ;

On empêchera absolument que les hommes quittent le rang pour aller se désaltérer directement ;

Les mesures les plus sévères seront prises pour empêcher et réprimer l'ivresse, cause déterminante, le plus souvent, des insulations.

### LE JEU CHEZ LES JEUNES OFFICIERS

M. de Freycinet a fait un acte de sage prévoyance en recommandant, cette année, aux inspecteurs généraux de Saint-Cyr et de Saumur de s'assurer que les élèves ne jouent pas entre eux et n'engagent pas sur parole leur avoir, comme divers incidents ont pu le faire craindre.

ALLONNES. — Mercredi dernier, vers 2 heures du matin, un incendie s'est déclaré dans le bourg d'Allonnes. Au bruit d'alarme de la générale et du tocsin, la population s'est rendue sur le lieu du sinistre et a déployé un courage sans borne. Grâce à l'activité des pompiers et de leurs aides, le feu a pu être éteint en moins de deux heures. L'incendie s'est déclaré dans le grenier d'un petit bâtiment inhabité renfermant du bois de travail et

## LE CHARLATAN

PAR ÉLIE BERTHET

Le docteur, agenouillé auprès de Robillard, lui frictionnait les tempes et faisait respirer des sels. Quelques gouttes d'eau-de-vie versées sur les lèvres produisirent un excellent effet. Il fit un mouvement, rouvrit les yeux, et prononça des paroles inarticulées.

— Courage! mon cher Robillard, lui dit Belcourt.

Au son de cette voix connue, le pitre reprit tout à fait connaissance.

— Ah! maître, dit-il d'une voix faible, c'est vous encore qui me tirez de ce mauvais pas.

— Et j'en remercie Dieu, mon garçon; où souffrez-vous?

— Un peu partout... et puis, pour parler comme le vieux monsieur Jolivet, j'ai faim... et soif aussi.

— La maladie ne sera pas mortelle! s'écria Jobson gaiement; on va vous donner à man-

ger... Un mot seulement: c'est Blaisot qui vous a enfermé dans cette cave, n'est-ce pas!

L'excès de la colère faillit faire retomber Robillard en faiblesse.

— Le lâche! murmura-t-il en grinçant des dents.

— Oui, oui, il vous a joué un vilain tour, la chose est claire... Mais si cela doit vous réjouir, apprenez que le sieur Ensébe Blanchet, dit Blaisot, a été pincé hier au soir par votre serviteur et qu'il est en prison pour le quart d'heure à Saint-Siméon.

On apporta du château quelques biscuits et un verre de vin d'Espagne que le pauvre affamé fit lestement disparaître.

Un pen ranimé, il raconta par quelle ruse Blaisot l'avait attiré dans la maison et l'avait précipité au fond de cette cave où il avait souffert les plus horribles tortures.

— Tout est bien qui finit bien, reprit Jobson. A présent, si je pouvais mettre la main sur le soi-disant comte du Saut, et déterrer quelque part la fameuse planche aux banknotes, je n'aurais plus rien à souhaiter.

— Fort bien, Monsieur, dit le juge de paix; en vertu des ordres dont vous êtes porteur, je dois vous aider dans tout ce qui vous sem-

blera utile pour arrêter les auteurs du crime perpétré à l'étranger. Le principal auteur est déjà arrêté et la justice avisera... Quant à Mme Deluzy, qui n'a eu qu'une part inconsciente dans le délit, je ne saurais prendre sur moi de la faire conduire en prison. J'ai donc décidé qu'elle restera enfermée dans sa propre chambre au château, jusqu'à ce que j'aie reçu des ordres de l'autorité supérieure... Deux gendarmes seront préposés à sa garde, en attendant qu'il ait été statué sur son compte.

Jobson fit la grimace.

— Elle nous échappera, comme son mari, dit-il. Enfin, je prendrai des ordres de mon côté... En attendant, je vous requiers de procéder ici à l'inventaire et à la saisie de beaucoup de pièces importantes pour l'instruction.

Le magistrat s'inclina et, assisté de son greffier, s'appréta à remplir les formalités exigées.

Robillard avait essayé de se remettre sur ses pieds; mais, à peine debout, il serait tombé à la renverse, si l'on ne se fut empressé pour le soutenir.

— Il faut le porter à la Forge, dit Belcourt, je parlerai à Mlle Jolivet, qui ne fera aucune

opposition, je l'espère.

Deux hommes prirent Robillard dans leurs bras et, précédés du docteur, le transportèrent, à travers le jardin, dans le vestibule du château. Belcourt s'empressa de faire appeler Joséphine et lui apprit en deux mots de quoi il s'agissait.

— Avez-vous besoin de ma permission pour une chose aussi simple? dit Joséphine. N'est-ce pas en défendant mes intérêts que cet excellent Robillard a été attiré dans un piège odieux? La chambre que vous avez habitée avec lui est libre; ordonnez qu'on l'y installe sans retard... Vous-même, Monsieur le docteur, ne nous quittez pas dans ce terrible moment; ma malheureuse sœur et moi, nous allons avoir besoin de votre assistance, comme médecin et comme ami. Établissez-vous ici avec votre aide... Si vous nous abandonnez, que deviendrons-nous?

— Il suffit, Mademoiselle; je reste et je ne négligerai rien pour vous protéger l'une et l'autre... Néanmoins, je ne saurais suffire à cette tâche, si je n'avais recours aux lumières d'un avocat expérimenté, qui saura lutter également contre tous les excès de pouvoir dont, vous et votre sœur, vous pourriez être

plusieurs pièces de vins appartenant à M. Boucher, sabotier.

On ignore les causes du sinistre.

Les pertes, couvertes par une assurance, sont assez importantes.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« Une pauvre ouvrière d'Angers avait confectionné, cet hiver, des habillements pour les poupées. Il y a quelques semaines, cette brave femme eut l'idée d'adresser à M<sup>re</sup> le duc d'Orléans, à Londres, deux de ses poupées vêtues de costumes bretons très exacts. Peu de jours après, l'ouvrière recevait du jeune prince un secours important avec ces mots : « *Merci et bon courage!* »

« C'est pour témoigner sa reconnaissance à Son Altesse Royale que l'humble ouvrière a fait connaître à la presse ce nouvel acte de la bienveillance et de la générosité du Dauphin. »

**THOUARS.** — *Concours de pêche.* — Un grand concours de pêche à la ligne aura lieu à Thouars, le dimanche 24 août. A cette occasion, il y aura le soir une grande fête vénitienne sur la rivière et une retraite aux flambeaux.

### COMPAGNIE D'ORLÉANS UN DIMANCHE A PARIS

*Train de plaisir à prix très réduits*  
La Compagnie d'Orléans organisera un train de plaisir à prix exceptionnellement réduits, permettant de passer à Paris la journée du dimanche 24 août.

Le train partira dans la soirée du 23 août. Le retour de Paris aura lieu dans la nuit du 24 au 26 août.

Il prendra les voyageurs en provenance des lignes de Montmorillon à Poitiers, Le Blanc exclu à Port-de-Piles, Poitiers à Tours exclu. Clefs à Longué, La Bohalle à Savonnières, Dissay-sur-Corcillon à Mettray.

Des affiches spéciales placardées dans les localités et les gares indiquent les prix et les heures de passage de ce train.

L'émission des billets cessera le 22 août à 6 heures du soir.

### COMPAGNIE D'ORLÉANS Une journée aux bords de la mer

Un train de plaisir pour une excursion sur les bords de la mer partira de Tours samedi 23 août, à 8 h. 47 du soir.

Ce train prendra des voyageurs au départ de Tours et à toutes les stations intermédiaires comprises entre Tours et Ancenis inclusivement.

Il desservira les stations de Saint-Nazaire, Pornichet, Esconblac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande.

*Prix des places, aller et retour :*

De Tours à Angers exclu : 2<sup>e</sup> classe, 9 fr. ; 3<sup>e</sup> classe, 6 fr.

D'Angers à Ancenis inclus : 2<sup>e</sup> classe, 6 fr. ; 3<sup>e</sup> classe, 4 fr.

Au retour, le départ du Croisic aura lieu

victimes ; c'est Demoustier, dont je vous ai parlé déjà et qui a rédigé la procuration que vous deviez signer.

— Oh! qu'il vienne, Monsieur Belcourt; appelez-le sans délai. Victoire et moi, nous nous confions entièrement à vous... Commandez ici, comme si vous étiez le maître. Vous direz à votre ami l'avocat que, si ma sœur est ruinée par son mari, moi, je suis riche encore et que je rémunérerai largement ses services.

— Demoustier est homme de cœur avant d'être homme d'argent. Je vais lui envoyer une dépêche à Mâcon, où il demeure, et demain sans doute il sera à la Forge... Courage! Mademoiselle; de meilleurs temps viendront.

Joséphine leva les yeux au ciel, puis elle fit un signe amical à Belcourt et retourna auprès de sa sœur.

Un quart d'heure plus tard, Robillard était couché dans un excellent lit. Il n'avait réellement aucune blessure sérieuse et quelques jours de repos devaient suffire pour le remettre sur pied. Aussi Belcourt s'empressa-t-il de se rendre à la station de Saint-Siméon, afin d'envoyer un télégramme à l'avocat général Demoustier.

dimanche 24 août, à 8 h. 30 du soir, pour arriver à Tours lundi, à 4 h. 52 du matin.

La Compagnie ne disposant que d'un nombre de billets limité, la vente de ces billets pourra cesser vendredi soir 22 août.

### COMICE AGRICOLE CANTONAL DE VIHERS 3 Août 1899

#### DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES

##### RÉCOMPENSES ACCORDÉES AUX DOMESTIQUES

###### Hommes

1<sup>er</sup> prix, médaille de bronze et 20 fr., Pierre Renaud, 47 ans de service au château de Tirpoil. — 2, André Bordier, 35 ans de service chez M. Jean Poitou, à Tigné, 15 fr. — 3, Jean Ferré, 29 ans de service chez M. Marais, à Saint-Hilaire-du-Bois, 10 fr. — 4, Jean Derouineau, 27 ans de service chez M. Fillion, médaille de bronze. — 5, Jean Mandeau, 23 ans de service chez M<sup>re</sup> veuve Barillet, à Vihiers, médaille de bronze.

###### Femmes

1<sup>er</sup> prix, Charlotte Bodet, 50 ans de service chez M. Carré, à la Fosse, 20 fr. et une médaille de bronze. — 2, Célestine Froger, 30 ans de service chez M. Mabillo, à Coron, 15 fr. — 3, Jeanneton Guindon, 22 ans de service chez M. Raoul Clénot, à Vihiers, 10 fr. — 4, Rosalie-Louise Aubin, femme Brégeon, 16 ans de service chez M. Raoul Clénot, médaille de bronze. — 5, Marie Dupé, 14 ans de service chez M. Chaillon, à Vihiers.

Prime d'honneur : une médaille d'argent, offerte par le Comice régional, à MM. René et Georges Banchereau, de Jusalem, pour le nombre de leurs beaux sujets présentés.

##### ESPÈCE CHEVALINE

###### Poulinières suitées

1<sup>er</sup> prix, Maugin, de Saint-Hilaire-du-Bois, une médaille d'argent et 40 fr. — 2, Joseph Bouet, de la Salle-de-Vihiers, médaille de bronze et 35 fr. — 3, Louis Cassin, des Cerqueux-sous-Passavant, 30 fr. — 4, Edouard Monnot, de Montilliers, 25 fr. — 5, Jean Cathelineau, de Saint-Paul-du-Bois, 20 fr. — 6, Jean Cherbonneau, de Montilliers, 15 fr. — 7, Firmin Andrault, de Saint-Hilaire, médaille de bronze. — 8, Jean Buffard, de Cléré, médaille de bronze.

###### Poulains et pouliches d'un an

1<sup>er</sup> prix, France Bouet, de la Salle, médaille d'argent et 40 fr. — 2, Turpault, de Saint-Hilaire, médaille de bronze et 35 fr. — 3, Edouard Turpault, de Saint-Paul, 30 fr. — 4, Louis Cassin, des Cerqueux, 20 fr. — 5, France Bouet, de la Salle, 15 fr. — 6, Henri Vitré, de Saint-Hilaire, 10 fr. — 7, Marchais, de Cléré, médaille de bronze. — 8, René Houet, de Nueil, médaille de bronze.

Au bureau du télégraphe, il rencontra Jobson qui, malgré sa fatigue (on se souvient que depuis quarante huit heures il n'avait pris aucun repos), venait déposer deux dépêches, l'une pour le chef de la banque à Londres, l'autre pour l'ambassadeur d'Angleterre à Paris.

Le détective lui dit en ricanant :

— Eh bien! docteur, voilà que vos affaires et les miennes se contrecarrent de plus en plus! Ma foi! nous lutterons... Vous êtes la France, moi je suis l'Angleterre... *Dieu et mon droit!*

(A suivre.)

##### CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR Séance du 17 Août 1899.

Versements de 104 déposants (13 nouveaux), 34,637 fr.

Remboursements, 16,829 fr. 50.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

##### Poulains et pouliches de 2 ans

1<sup>er</sup> prix, Martineau, de Saint-Hilaire, médaille d'argent et 40 fr. — 2, Firmin Andrault, de Saint-Hilaire, médaille de bronze et 35 fr. — 3, Jadeau, de Somloire, 30 fr. — 4, Buffard-Morin, de Trémont, 20 fr. — 5, Banchereau, de Jusalem, de Vihiers, 20 fr. — 6, Marin, du Puy, de Saint-Hilaire, 15 fr. — 7, Auguste Garreau, de Vihiers, médaille de bronze. — 8, Neau, de Saint-Hilaire, médaille de bronze.

##### Poulains hongres et pouliches de 3 ans

1<sup>er</sup> prix, Thomas, de Coron, médaille d'argent et 40 fr. — 2, Maurice Boutreux, à Vihiers, médaille de bronze et 35 fr. — 3, Pierre Trouvé, à la Marinière, des Cerqueux, 30 fr. — 4, Ferchaud, à Saint-Hilaire, 25 fr. — 5, Denéchaud, de Coron, 20 fr. — 6, Jean Poitou, de Tigné, 15 fr. — 7, Garreau, de Coron, médaille de bronze. — 8, René Houet, de Nueil, médaille de bronze.

##### ESPÈCE BOVINE

###### 1<sup>er</sup> Taureaux reproducteurs de 15 à 20 mois, de toutes races

1<sup>er</sup> prix, Touchais, à la Noue, de Tigné, médaille de bronze et 40 fr. — 2, Louis Hy, de Coron, 30 fr. — 3, Banchereau, de Jusalem, 20 fr. — 4, Henri Husureau, du Coudray, de Saint-Hilaire.

###### 2<sup>e</sup> Taureaux reproducteurs de 20 à 30 mois, de toutes races

1<sup>er</sup> prix, Banchereau, de Jusalem, médaille d'argent et 40 fr. — 2, Legeay, du Marchais-Rondeau, de Montilliers, 30 fr. — 3, Chaloux, du Vivier, des Cerqueux, 25 fr. — 4, Auguste Chauvigné, d'Aubigné-Briand, 20 fr. — 5, Maugin, du Mênil, de Montilliers.

###### 3<sup>e</sup> Génisses de toutes races, de 15 à 20 mois

1<sup>er</sup> prix, Banchereau, de Jusalem, 40 fr. — 2, Jean David, d'Aubigné, 35 fr. — 3, Auguste Gourichon, à Vihiers, 30 fr. — 4, René Taillé, à Aubigné, 25 fr. — 5, Jean Houet, du Voide, 20 fr. — 6, Casimir Chaillon, de Saint-Hilaire, 15 fr. — 7, Pierre Maugin, de Montilliers, médaille de bronze. — 8, François Matignon, de Montilliers, médaille de bronze.

###### 4<sup>e</sup> Vaches laitières de 3 ans et au-dessus, de toutes races

1<sup>er</sup> prix, Jean Charbonnier, de la Berthelonière, du Voide, médaille d'argent et 40 fr. — 2, Banchereau, de Jusalem, médaille de bronze et 35 fr. — 3, Pierre Maugin, de Montilliers, 30 fr. — 4, David, à Aubigné, 25 fr. — 5, Usureau, de la Gaucherie, du Voide, 20 fr. — 6, Brunet, de la Grande-Lande, de Coron, 15 francs. — 7, Banchereau, de Jusalem, médaille de bronze. — Jean Charbonnier, de la Berthelonière, médaille de bronze.

##### RACE OVINE

1<sup>er</sup> prix, Jean Nain, à la Verdonnière, de Nueil, 10 fr. — 2<sup>e</sup>, Touchais, à la Noue, de Tigné, 5 fr. — 3<sup>e</sup>, Durand, de la Mussière, 5 fr.

Une médaille d'argent et 40 fr. à M. David père, à Tigné, pour son exposition de fleurs, fruits et vignes. — Une médaille d'argent et 40 fr. à M. Boutreux père, pour son exposition de fleurs. — Une médaille d'argent à M. David fils, de Tigné, pour son exposition de 130 variétés de roses. — Une médaille d'argent à M. Boutreux fils. — Médailles de bronze à M. Victor Cailleau, de Vihiers, pour sa collection de blés, à M. Chandet et à M. Lemoine-Briand. — Médailles de bronze à M. Martineau père, pour ses ruches à abeilles, à M. le docteur Drochon, pour son exposition de fèves. — Médailles de bronze à M. Jérôme Busson fils, à la Fosse, pour ses charrues, à M. Pelé, ferblantier à Vihiers, pour son pulvérisateur, à M. Félix Catroux, du Puy-Notre-Dame, pour ses barattes.

##### COURSES DE CHEVAUX

*Course au troop pour chevaux de 3 ans, du canton*

(2,000 mètres) 250 fr.

1. 100 fr., *Stoïcien*, à Houët, de la Boulangère. — 2. 60 fr., cheval de Boutreux, de Vihiers. — 3. 40 fr., *Surprise*, à Pagerie, de Martigné. — 4. 20 fr., *Coco*, à Neau, de la

Guichardière. — 5. 10 fr., *Bertine*, à Garreault, de Coron; plus une prime de 20 fr. à *Stoïcien* pour ses belles allures (7 chevaux partants).

*Course au trot pour chevaux de 4 ans du canton*

(2,500 mètres) 160 fr.

1. 100 fr., *Voltige*, à Houët, de la Boulangère. — 2. 40 fr., *Rosace*, à Tarrault, du Voide. — 3. 20 fr., *Coquette*, à Grimault, de Coron (4 chevaux partants).

*Course au trot pour chevaux de tout âge du canton*

(3,000 mètres) 170 fr.

1. 100 fr., *Minette*, à Boileau, de Saint-Paul. — 2. 50 fr., *Stoïcien*, à Houët, de la Boulangère. — 3. 20 fr., *Bergère*, à Cailleau, de la Salle (7 chevaux partants).

*Course au trot pour chevaux de toute provenance*

(4,000 mètres) 210 fr.

1. 150 fr., *Foudroyante*, à Cailleau, de Vihiers. — 2. 40 fr., *Minette*, à Boileau, de Saint-Paul. — 3. 20 fr., *Bergère*, à Cailleau, de la Salle (4 chevaux partants).

*Course de haies pour tous chevaux*

(2,500 mètres) 225 fr.

1. 200 fr., *Aubergine*, à M. de Terrefont. — 2. 25 fr., *Foudroyante*, à M. Cailleau, de Vihiers (5 chevaux partants).

##### Rallye-Paper

1<sup>er</sup> Un objet d'art. — *Nina*, à M. Dardennes, de Cholet;

2<sup>e</sup> Un bric. — *Pauline*, à M. Avril, de Cholet.

##### COURSES DE VÉLOCIPÈDES

*Course réservée aux vélocipèdes du canton de Vihiers.*

(2,000 mètres)

1. 25 fr., Léon Pian. — 2. 10 fr., Jules Pian. — 3. 5 fr., François Mandrouet.

*Course pour tous vélocipèdes*

(6,000 mètres)

1. 35 fr., Guénault, de Saumur. — 2. 15 fr., Brin, du Véloce-Club angevin. — 3. 10 fr., Bodin, du Véloce-Club angevin.

**Encore quelques lignes.** que nous extrayons d'une lettre d'un Médecin en faveur des Pilules Suisses :

« J'ai essayé vos pilules sur un homme de 60 ans, ayant des étourdissements et menacé souvent de tomber. Les accidents chez ce malheureux se sont amoindris et les selles se sont régularisées. »

### UN EXCELLENT AVIS

Si vous éprouvez des maux de tête, si la digestion se fait mal, si l'on a l'embaras d'estomac et d'intestins, manque d'appétit, faites usage des **Pilules Gicquel**, remède si efficace contre la constipation, la bile et les glaires. Vous éviterez maux de tête, névralgies, migraines, étourdissements, congestions. Très salutaires aussi contre les maladies du cœur, du foie, l'hydropisie, la paralysie. Dans toutes les pharmacies vous trouverez les **Pilules Gicquel**, à 1 fr. 50 la boîte.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIS PAR LE

## Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES  
PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

### ÉPICERIE CENTRALE

Rue Saint-Jean, Saumur

Eau-de-vie blanche pour fruits, préparée avec des alcools extra fins, conservant aux fruits toute la saveur et donnant une liqueur délicieuse.

Marmande... 1 fr. 50 le litre.

Montpellier... 1 fr. 75

Armagnac... 2 fr.

Verre compris.

Remandez

### LE PARFAIT GUIGNOLET

2 fr. 40 le litre et 2 fr. 25 par 6 litres.

Pat. : BODET, propriétaire-géran.

Etude de M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes.

**A VENDRE**

A l'amiable

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES

**LES IMMEUBLES**

CI-APRÈS DÉSIGNÉS

Dépendant de la terre du Bellay, et situés communes d'Allonnes, Neuillé, Vivy et Saint-Lambert-des-Levés.

1° La RÉSERVE du PLESSIS, communes d'Allonnes et Neuillé, comprenant : maison d'habitation, cour, jardin, taillis, châtaigneraie, landes et sapinières, H. A. C. contenant..... 71 94 10

2° La FERME du PLESSIS, commune d'Allonnes, avec prés, en Saint-Lambert, et landes, en Neuillé..... 44 58 42

3° La FERME de la BARBILLONNIÈRE, commune d'Allonnes, avec prés en Saint-Lambert et Vivy, et landes en Neuillé..... 70 89 47

4° La FERME de l'ANERIE, commune d'Allonnes, avec prés en Saint-Lambert, et landes en Neuillé..... 28 24 34

5° La FERME de l'AUNAY, commune d'Allonnes, avec landes en Neuillé..... 32 6 60

6° Le MOULIN dit le Petit-Moulin, commune d'Allonnes..... 9 68 60

7° La PRAIRIE des PRÉAUX, commune d'Allonnes, et autres prés séparés..... 49 97 70

Total des contenance..... 277 39 23

S'adresser, pour traiter, à MM. CHATRY, propriétaire à Bourgueil, et DESCHAMPS-EPAGNEUL, propriétaire à Allonnes ;

Et, pour tous renseignements, audit notaire. (604)

**A LOUER**

POUR LE 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 1890

**UNE MAISON**

Rue de la Grise, n° 7.

**A CÉDER DE SUITE**

Pour cause de décès

**MAGASIN**

Tapisseries et Broderies

Conditions très avantageuses.

S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT

**UNE MAISON**

Rue de Bordeaux, 15.

Comprenant : salon, salle à manger, six chambres à coucher, cave, cour, jardin. Service d'eau de Loire.

S'adresser à M<sup>me</sup> MAUBERT, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

**A LOUER**

POUR NOËL PROCHAIN

**Maison avec Magasin**

Situés rue d'Orléans, 49.

S'adresser à M<sup>me</sup> BRINDEAU, à Sainte-Anne, ou chez M. MEYER, rue d'Alsace. (209)

**A Louer présentement**

**APPARTEMENTS**

FRAICHEMENT DÉCORÉS

Situés à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, n° 27.

S'adresser à M. LEROY, à côté, n° 29. (434)

**A VENDRE**

**DEUX PETITS PONEYS**

S'attellant ensemble ou séparément.

S'adresser rue des Païens, 6.

**A VENDRE**

**Grande CHIENNE** dogue d'Ulm

Agée de 14 mois, n'ayant pas encore eu de chiens, garantie pure race.

S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

Deux CHIENNES couchantes, bien dressées, race St-Germain, blanches et oranges.

S'adresser au garde du château de Lançon, à Brézé.

**Il a été perdu** UNE CHIENNE

d'arrêt, à poil ras, trois mois environ, sans collier, blanche, tachetée orange à la tête et très légèrement sur le corps, répondant au nom de *Royale*. Prière de la rapporter contre récompense, 10, rue des Païens, chez le capitaine GOUZIL.

**EMPLOYÉ** de 16 à 18 ans (OU APPRENTI), est demandé à l'Épicerie Centrale, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

**GUÉRISON**  
Certains et Radicaux de toutes les Affections de la Peau  
DARTRES, ECZÉMAS, AIGES, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.  
S'adresser à M. LENOIR, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

**CIDRES**

De Bretagne et de Normandie

M<sup>e</sup> ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit de très bons cidres nouveaux des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie, et à des prix très modérés, 18 francs l'hectolitre.

S'adresser route de Rouen, n° 21 bis. (43)

**Épicerie Parisienne**

RUE D'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 38

**IMBERT ET FILS**

HUILE D'OLIVE DE NICE

Qualité extra, le demi kilog, 4 fr. 20; — par 5 kilos, 1 fr. 10, et au-dessus de 20 kilos, 1 fr.

VINAIGRE D'ORLÉANS, pur vin, le litre, 0,70; — très vieux, 0,80.

EAU-DE-VIE BLANCHE, pour fruits, le litre, 4 fr. 50 et 3 fr.

KIRSCH et MARC de BOURGOGNE, 2 fr. et 2 fr. 50.

**LEON FRESCO**

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

**PHARMACIE A. CLOSIER**

N° 49, rue Dacier (PLAIE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR**

**LIGNE DE L'ÉTAT**

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris				7 55		12 50	7 55	8 30	11 25
Chartres	6 »			9 34	10 12	2 51	9 41	10 12	1 33
Château-du-Loir	10 13			12 22	1 58	6 35	12 23	1 8	4 51
Noyant-Méon	11 20			1 5	3 8	7 40	1 13	»	5 54
Limiers-Bouton	11 29			»	3 17	7 49	»	»	6 4
Vernantes	11 43			»	3 30	8 »	»	»	6 14
Blou	11 54			»	3 41	8 10	»	»	6 24
Vivy	12 2			»	3 49	8 17	»	»	6 31
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	12 15			1 38	4 2	8 29	1 48	2 22	6 42
(départ)	12 23			1 44	4 14	8 34	1 54	2 28	6 53
Nantilly (arrivé)	12 31			»	4 22	8 41	»	»	7
SAUMUR (Etat)									
(arrivée)	12 41			»	4 34	8 51	»	»	7 11
(départ)		8 34	10 37	»	4 41	8 30	»	»	6 50
Nantilly (départ)		8 37	10 44	»	4 23	8 43	»	»	7 3
Chacé-Varrains		8 47	10 52	»	4 29	8 49	»	»	7 9
Brézé-Saint-Cyr		9 11	11 »	»	4 37	8 56	»	»	7 17
Montreuil-Bellay		9 41	11 24	2 15	4 57	9 14	2 25	2 59	7 33
Thouars			11 57	2 44	5 51	9 40	2 52	3 28	8 14
Niort				3 58	8 42		4 40	5 20	11 40
Saintes				6 24	11 52		6 22	7 53	2 22
Bordeaux				9 52	4 18		9	11 13	4 54

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Mixte soir	Omn. matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir
Bordeaux				5 40		8 20			3
Saintes				7 12	9 9		11 39	5 13	6 40
Niort	5 25			9 42	10 51		2 5	5 35	8 10
Thouars	8 35	6 5		12 12	12 45	1 35	4 15	8 40	10 46
Montreuil-Bellay	9 40	6 57		1 7	2 37	5 1	9	10 32	11 15
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 18		»	2 51	5 16	9 41	»	»
Chacé-Varrains	10 11	7 27		»	2 58	5 24	9 50	»	»
Nantilly (arrivé)	10 16	7 32		»	3 3	5 29	9 55	»	»
SAUMUR (Etat)									
(arrivée)	10 22	7 45		Mixte matin		3 13	5 42	10 3	»
(départ)		7 25	11 25	»	2 52	5 20	»	»	»
Nantilly (départ)		7 36	11 36	»	3 4	5 31	»	»	»
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)		7 47	11 44	1 34	3 12	5 39		10 59	11 46
(départ)		7 57	11 54	1 39	3 16	5 43		11	7 11 53
Vivy		8 11	12 10	»	3 28	5 57		»	»
Blou		8 20	12 19	»	3 36	6 6		»	»
Vernantes		8 33	12 33	»	3 47	6 19		»	»
Limiers-Bouton		8 46	12 45	»	3 58	6 31		»	»
Noyant-Méon		9 1	12 58	2 15	4 10	6 45		11 44	»
Château-du-Loir		10 22	2 4	2 55	5 22	7 58		12 33	1 12
Chartres		2 47		5 56	9 26	12 4		3 26	4 5
Saintes		5 57		7 30	11 50	2 27		5 10	5 45
Bordeaux									

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir
Saumur	7 52	11 16	4 31	Chinon	7 41	4 34	9 5
Port-Boulet	8 40	12 20	6 50	Port-Boulet	8 10	4 56	9 45
Chinon	9 4	1	7 14	Saumur	9 4	7 6	10 32

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Mixte soir
Poitiers	6 5	6 45	12 53		
Moncontour	7 41	10 47	2 42		
Loudun	8 42	1 39	3 56		
Montreuil (ar.)	9 19	3 21	4 35		
(dép.)	6 50	9 27	4 20	4 59	9 30
la Vaudelnay	7 2	9 39	4 46	5 10	9 43
Baugé	7 14	9 51	5 30	5 21	9 56
Doué	7 22	9 58	6 16	5 29	10 5
Martigné	7 45	10 20	7 5	5 49	10 30
Angers	9 12	11 45	10 7	7 12	

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. matin	Omn. soir
Angers	4 40		7 30	11 48	6 30
Martigné	6 1	8 26	11	1 12	8 4
Doué	6 24	8 55	11 54	1 35	8 13
Baugé	6 32	9 5	12 16	1 44	8 28
la Vaudelnay	6 39	9 13	12 34	1 51	8 37
Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 1	8 54
(dép.)	7 38		1 26	2 21	9 17
Loudun	8 24		4 14	3 10	10 14
Moncontour	8 56		6 10	3 42	10 49
Poitiers	10 33		10 40	5 22	12 17

SAUMUR — BOURGUEIL

STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur	7 52	11 16	4 31	Bourgueil	7 55	11 50	3 30
Port-Boulet	8 44	1 10	5 10	Port-Boulet	8 15	12	3 40
Bourgueil	8 54	1 20	5 20	Saumur	9 4	12 33	4 5

SAUMUR — LA FLÈCHE

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte soir
Saumur	5 30	1 15	7 20	La Flèche	7 15	10 25	4 15
Vivy	5 43	1 35	7 34	Clefs	7 31	10 46	4 30
Longué	5 55	1 56	7 48	Baugé	7 52	11 13	4 48
Jumelles	6 7	2 18	8 1	Junelles	8 9	11 51	5 1
Baugé	6 22	2 44	8 19	Longué	8 24	11 54	5 15
Clefs	6 39	3 12	8 38	Vivy	8 37	12 14	5 31
La Flèche	6 52	3 30	8 52	Saumur	8 50	12 30	5 44